

1) OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'interlocuteur MASE sera capable de :

- Définir une politique Environnement basée sur le principe d'amélioration continue,
- Réaliser des audits de chantier et d'atelier permettant d'assurer la prise en compte des situations dangereuses pour l'Environnement,
- Assurer une veille réglementaire efficace permettant d'anticiper les besoins en évolution,
- Mettre en place une démarche proactive pour faire participer vos salariés à la remontée des problématiques Environnement,
- Consolider les informations recueillies au travers de vos outils de prévention pour vous emmener vers l'amélioration continue.

2) PRÉREQUIS

Personne désignée pour être interlocuteur MASE-UIC ayant un niveau de culture générale technique équivalent à celui nécessaire pour se présenter aux épreuves du baccalauréat scientifique.

3) DURÉE

35 heures de formation réparties sur 5 journées.

4) MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pour les financements par OPCO, l'inscription doit être effectuée au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour tous autres participants, l'inscription doit être effectuée au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

L'inscription sera considérée comme valide une fois l'analyse des besoins effectuée et la convention/contrat de formation signé par les deux parties.

5) TARIFS

Sur devis.

6) ENCADREMENT

Animation effectuée par notre ingénieur SSE reconnu IPRP par la CARSAT Rhône Alpes qui assure régulièrement des fonctions opérationnelles sur le terrain.

Pour tout renseignement sur la formation contactez le responsable formation : Mr Alexandre Schirkoff par mail : alexandre.schirkoff@aldeos.fr ou téléphone au : 06 23 07 87 52.

7) MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les formations ont lieu en intra, au sein de votre structure. Présentation d'exposés et de discussions puis mise en pratique au travers de cas concrets de votre entreprise. Vidéoprojecteurs, ressources pédagogiques mise à disposition en format papier et projetées lors de la formation.

8) SUIVI DE L'EXÉCUTION ET DES RÉSULTATS

Signature à la demi-journée de feuilles d'émargement. Évaluation continue sur la mise en place des cas concrets propres à votre entreprise. Une grille d'évaluation validant les acquis en fin de module.

9) PROGRAMME DE FORMATION

a) Module 1 : L'engagement de la direction de l'entreprise (7 heures)

- Appliquer les moyens nécessaires à l'implémentation de la politique Environnement de l'entreprise.
- Définir une politique Environnement adaptée à nos besoins.
- Faire adhérer son personnel à sa politique Environnement.

b) Module 2 : Définir des objectifs Environnement adaptés (14 heures)

- Choisir des objectifs Environnement SMART.
- Expliquer ses objectifs au personnel.
- Impliquer les salariés dans l'atteinte des objectifs Environnement.

c) Module 3 : Mise en place d'une analyse environnementale (14 heures)

- Prioriser ses aspects environnementaux significatifs.
- Intégrer ses aspects environnementaux dans son plan d'actions.
- Lien entre l'analyse environnementale et la revue de direction.
- Comment communiquer sur les résultats de l'analyse environnementale ?

10) ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin d'aménagement spécifique, merci de nous contacter par mail alexandre.schirkoff@aldeos.fr ou par téléphone au 06 23 07 87 52.

11) INDICATEURS DE RESULTATS

TAUX D'ASSIDUITE : 100%

TAUX DE SATISFACTION : 100%